

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 11 janvier 2022

Etaient présents : Béatrice RICHARD, Philippe BAUP, Jean-Pierre SOLEILLAND, Evelyne ROBELET, Bernard CUTILLAS, Fabien GARNIER, Sylvain BERTHEAS, Yann CHOLLET, Bernard GROZEILLER, Patrick VANET, Paul MIRANDON,

Excusés: Gisèle BONNAY, Laëtitia FORISSIER, Céline BOUILLET, Raphaël COTTIER

Secrétaire élu pour la session : Philippe BAUP

Madame le Maire accueille Messieurs CRESPIE et DUMONT, acquéreurs du Château de La Chapelle-Villars venus présenter leur projet et leur donne la parole.

Travaillant depuis deux ans sur le projet, ils expliquent leur souhait d'ouvrir dans le château et ses dépendances un complexe hôtelier comprenant hôtel, gîte et éco lodges dans le parc, salle de séminaire, restaurant gastronomique et espace bien-être, sans oublier visite du patrimoine, le monument étant chargé d'Histoire.

De formation hôtelière, ils ont acquis une expérience professionnelle dans l'hôtellerie étoilée en France et à l'étranger. Ils ont travaillé sur leur projet avec une historienne et un cabinet d'architecture spécialisé concernant le patrimoine. Ils précisent que le programme hôtelier sera adapté au monument. Leur but est de créer un lieu ouvert au public, de redonner vie à ce lieu dans la continuité de l'histoire du domaine. Ils projettent des animations avec des artistes, des producteurs locaux : spectacles, marchés de producteurs ou de Noël par exemple. L'ouverture prévisionnelle de la première partie de leur projet est prévue au 4^e trimestre 2023. La restauration se poursuivra aussi en présence du public. Ils indiquent avoir reçu un avis favorable pour le permis de construire sur les dépendances. Le permis de construire relatif au château est en cours d'instruction. La consultation des artisans va être lancée. Afin de poursuivre l'avancement de leur projet, ils ont ouvert un site internet : www.chateauchapellevillars.com. Le Conseil les remercie pour leur intervention, les félicite pour ce projet qui sera un atout pour le territoire au niveau touristique et économique puisqu'ils pourront créer de l'emploi direct et indirect.

Madame le Maire accueille ensuite Maxime et Simon CHAVAS venus présenter leur projet de retenue colinaire au Mollard.

Le but de ce projet est de pouvoir améliorer l'autonomie du fonctionnement du GAEC : d'acheter moins en extérieur et produire pour les besoins du GAEC. La création de cette retenue permettra d'arroser 10 ha de cultures (maïs, luzerne, prairie etc...) produites en rotation. La retenue aura une surface d'environ 8 000 m² et ne sera alimentée que par les eaux de pluie et ruissellement. L'arrosage se fera par pompage. Il est précisé que la police de l'eau et le Syndicat des 3 rivières ont été consultés et ont étudié le dossier afin de contrôler les incidences éventuelles entraînées. Aucun impact n'affectera la zone humide. Simon et Maxime CHAVAS annoncent que les travaux vont prochainement commencer et préviennent que les mouvements de terre seront impressionnants. Ils expliquent que tous les éléments seront réutilisés sur place, notamment pour l'élévation de la digue. Financièrement, ils précisent que l'Europe et la Région participent à leur projet. Le Conseil les remercie de la présentation et les encourage pour l'aboutissement de leur projet.

PRESENTATION DU RPOS ET DU RAPPORT DE LA CCPR SUR LES DECHETS

Les rapports transmis par le service environnement ont été présentés à l'assemblée. On constate que la grande majorité de la population augmente ses efforts de tris, de changements d'habitudes pour diminuer ses déchets et fréquente de plus en plus la déchetterie. Il est rappelé que de nouveaux articles pourront être déposés dans les colonnes de tris tels que les pots de yaourts. Il est rappelé aussi que des travaux de rénovation vont être effectués à la déchetterie. Néanmoins, et malgré une augmentation de 5 % des tarifs de redevances en 2021, le service a annoncé une nouvelle hausse de tarif de la redevance en 2022 pour équilibrer le budget...

Le conseil a des interrogations sur deux lignes de dépenses : l'abandon de créances et l'annulation de factures des Redevances Incitatives et une subvention à la ligue nationale contre le cancer. Ces points seront soumis à la commission pour éclaircissement car représente un coût de 25 750 €. Aucune autre remarque n'est soulevée.

D'autres parts, il est précisé qu'un point de collecte existe à la mairie pour différents types de produits qui sont récoltés par des associations :

- Coeur2bouchons collecte :
 - o les bouchons de bouteilles (eau, lait, sodas, jus de fruits... sont collectés aussi tous types de bouchons et couvercles en matière plastique, détails www.coeur2bouchons.fr/types-de-bouchons/
 - o emballages souples et sachets type pain de mie, brioche, viennoiseries...
 - o Bouchons liège et « faux liège »

- Le matériel d'écritures (feutres, stylos, souris correcteur, stabilos, marqueurs ...)
- Les cartouches d'encre d'imprimante vides
- Le Téléthon collecte :
 - Piles

GROUPEMENT FORESTIER

Il est rappelé que Laetitia FORISSIER travaille sur la dissolution du Groupement Forestier. Cette procédure a un coût (frais de notaire notamment) et le groupement n'a aucune trésorerie. Une entreprise a proposé d'acheter une coupe de bois. Les recettes perçues de cette opération pourront financer au moins une partie de la procédure de dissolution. Pour percevoir les sommes dûes, le Groupement Forestier doit ouvrir un compte bancaire. Le Conseil donne son accord. D'autres parts, il a été constaté que la piste forestière, lors de son élaboration, a été constituée de parcelles privées. Pour une bonne gestion, il conviendrait que la piste soit intégrée au domaine communal. Pour cela, les parcelles doivent être rachetées par la Commune. Le Conseil approuve et donne délégation à Laëtitia Forissier pour la continuation d'élaboration de ces dossiers.

LAMPADAIRE PARKING DU CIMETIERE

Il est rappelé que le lampadaire à l'entrée du parking du cimetière a été de nouveau accidenté. Philippe BAUP présente un devis de remplacement de l'entreprise SERPOLLET et précise que l'assurance prendrait en charge l'opération. Le Conseil l'approuve. D'autres parts, le lampadaire ayant été plusieurs fois percuté par des véhicules, il est demandé de le déplacer, son emplacement n'apparaissant pas adéquate. Le SIEL a transmis une proposition en ce sens. Le Conseil donne son accord.

BATIMENT COMMUNAL - Etat d'avancement

Branchement du bâtiment :

ENEDIS a transmis un devis pour le branchement du bâtiment communal. Le Conseil l'accepte.

Subvention

Concernant les subventions allouées pour la création du bâtiment communal, Béatrice RICHARD informe de la réception de la notification de la DETR pour un montant de 265 322 € Elle souligne l'appui de Mme Cécile CUCKIERMAN pour ce dossier. Elle rappelle que la Région a déjà notifié 100 000 € dans le cadre du Bonus Relance et 35 000 € pour aménager un dernier commerce en milieu rural. Le Département de la Loire a attribué une subvention de 30 000 € dans le cadre de l'enveloppe territorialisée.

Avenant Maîtrise d'œuvre :

Béatrice RICHARD rappelle que le dernier avenant présenté par Philippe DURNERIN avait été rejeté par le Conseil du fait du mécontentement de sa prestation. Un nouvel avenant 4 a été élaboré relatif à l'évolution du montant global du projet qui entraîne de fait une augmentation du coût de la maîtrise d'œuvre. Le Conseil donne son accord pour cet avenant.

Cependant, une discussion aura de nouveau lieu avec M DURNERIN afin d'améliorer les échanges et permettre une transmission plus rapide et efficace entre les entreprises et la collectivité.

AGORESPACE : devis réparation

Jean-Pierre SOLEILLAND attend des propositions complémentaires et reporte le point à la prochaine réunion.

VANDALISME ARMOIRE FIBRE PONT NOVE

Pendant les vacances de Noël, un incident important sur l'armoire fibre située à Pont Nové a provoqué une très longue interruption de service pour les abonnés de plusieurs opérateurs : l'ensemble des branchements Bouygues et autres opérateurs ont été retirés dans l'armoire. La mairie a fait tout ce qui était possible pour activer le rétablissement du service. Patrick VANET précise que les fréquents incidents au niveau des connexions dans l'armoire de brasse ne sont pas spécifiques à notre environnement mais sont généraux au niveau du département et même au niveau national. La multitude des sous-traitants en est la cause. Fabien GARNIER souligne que THD42 et AXIONE sont responsables de ces installations mais ne prennent pas les mesures nécessaires. Patrick VANET informe que THD42, qui est propriétaire du réseau met tout en œuvre (protocoles, formations...) auprès d'AXIONE, exploitant du réseau pour réduire les dysfonctionnements.

Il est rappelé que pour une première connexion à la fibre il est nécessaire de demander le raccordement sur le site www.thd42.fr . Une fois le boîtier fibre installé l'opérateur choisi peut être contacté.

Plus d'information : www.thd42exploitation.fr

Messagerie : contact@thdexploitation.fr

Questions diverses

- **Plan de relance numérique:** Sylvain BERTHEAS rappelle le projet des deux écoles. Les consultations ont été lancées et les devis validés malgré la hausse des prix par rapport aux estimatifs. Sylvain BERTHEAS

qu'une modification de matériel pour l'école privée doit être envisagée du fait d'un problème d'installation technique. Il est rappelé que le reste à charge de l'équipement de l'école privée, hors subvention, est financé par l'OGEC. Au final, ce coût serait augmenté de 400 €. Sylvain BERTHEAS propose que ce surcoût soit financé par la commune. Béatrice RICHARD informe que ce montant peut être absorbé dans le budget. Le Conseil approuve à l'unanimité.

- **Règlement des tickets de cantine lors de fermeture de classe exceptionnelle :** Depuis la rentrée de janvier, deux classes ont subi des fermetures inopinées, en matinée pour cause de cas de covid. Dans ce cas, les repas commandés et livrés ont été remboursés aux parents concernés. La SPL a décidé que, en cas de fermeture de classe pour COVID ou pour grève par exemple, le coût des repas annulés serait partagé entre la Commune et la SPL si la fermeture intervient 48 heures en amont mais serait à la charge intégrale de la commune en dehors de ce délai. Ainsi, les repas annulés le matin même sont facturés par la SPL à la commune. Le conseil estime que les parents ne peuvent pas anticiper ces fermetures qu'ils subissent et auxquelles ils doivent faire face dans l'urgence. Donc, dans les cas exceptionnels tels que fermeture pour cause covid, la commune recrédit la cagnotte ticket des familles.

- **SIEL : Déploiement du très bas débit**

Yann CHOLLET s'est renseigné auprès de plusieurs communes qui ont déployé le bas débit. Globalement, cette opération n'est rentable ni fonctionnellement, ni financièrement. Le Conseil décide de ne pas poursuivre l'étude dans l'état des choses.

La séance est levée à 22h45. La prochaine séance est fixée au 15 février 2022 à 20h00.



Le Maire
Béatrice RICHARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "B Richard".